

CANADA

COUR S U P É R I E U R E
Chambre des actions collectives

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO: 500-06-000998-191

INTERROGATOIRE PRÉALABLE À L'INSTRUCTION
DE MONSIEUR RICHARD LAUZON
PAR Me STÉPHANIE GARON

RICHARD LAUZON
Demandeur,

-C.-

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE
DEUX-MONTAGNES
et
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
et
PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Défenderesses.

COMPARUTIONS:

Me GABRIELLE AZRAN
Me GÉRARD SAMET
Me ALEX CAMPEAU
AVOCATS DU DEMANDEUR

Me JEAN-PIERRE BALDASSARE
AVOCAT DE LA CODÉFENDERESSE MRC DE
DEUX-MONTAGNES

Me CHARLES A. FOUCREULT
Me SANDRINE RAQUEPAS
Me CHARLES TURCOT
AVOCATS DE LA CODÉFENDERESSE VILLE
DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Me STÉPHANIE GARON
Me MARYSE LORANGER
AVOCATES DE LA CODÉFENDERESSE PROCUREURE
GÉNÉRALE DU QUÉBEC

AUDIENCE DU:

18 DÉCEMBRE 2019 À MONTRÉAL.

Isabelle Bourassa, s.o. réf: 0998-191

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Liste des engagements.....	-
Liste des pièces.....	3
Liste des objections.....	-
RICHARD LAUZON	
INTERROGÉ par Me STÉPHANIE GARON.....	4

LISTE DES PIÈCES

PIÈCE RL-1: Plan de la ville de
Sainte-Marthe-sur-le-Lac annoté
par M. Lauzon. 7

1 L'an deux mille dix-neuf (2019), en ce dix-huitième
2 (18^e) jour du mois de décembre, a comparu:

3
4 **RICHARD LAUZON**, né le vingt-neuf (29) octobre mil
5 neuf cent cinquante-six (1956), domicilié au 701 rue
6 Dubois, Saint-Eustache.

7
8 Lequel, après avoir été assermenté, dépose et dit ce
9 qui suit:

10
11 INTERROGÉ PAR Me STÉPHANIE GARON,
12 avocate de la défenderesse Procureure générale du
13 Québec:

14 Q. [1] Bonjour monsieur Lauzon, mon nom est Stéphanie
15 Garon, je suis avocate pour le bureau de la
16 Procureure générale du Québec, qui est défenderesse
17 à la procédure de demande d'autorisation d'exercer
18 une action collective pour laquelle vous êtes le
19 représentant du groupe qui est proposé. À l'issue
20 d'une demande qu'on a déposée au juge Bisson, qui
21 est le juge gestionnaire de notre dossier, le juge a
22 permis qu'on vous interroge sur des sujets vraiment
23 circonscrits pour une durée maximale de vingt-cinq
24 minutes (25 min). Donc je vous dis ça, monsieur
25 Lauzon, pour vous dire que ce ne sera pas long.

1 R. Je ne regarderai pas tout le temps ma montre.

2 Q. [2] Vous n'aurez pas besoin, peut-être qu'on n'aura
3 même pas besoin de tout le temps qu'on a pour les
4 fins de l'interrogatoire. Donc, je me réfère plus
5 spécifiquement au paragraphe 151 de la décision du
6 juge Bisson, qui résume très clairement les sujets
7 pour lesquels j'ai le droit de vous poser des
8 questions, les limites également, puis ce qui est
9 inclus dans les sujets que le juge a autorisés.
10 Alors, d'abord, des questions plus introductives,
11 vous avez acheté votre résidence, votre immeuble en
12 fait, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac en mil neuf cent
13 quatre-vingt-quatre (1984), si on se réfère aux
14 actes de vente, c'est exact?

15 R. Oui.

16 Q. [3] O.K. Je vous ai remis, monsieur Lauzon, en
17 arrivant, une copie de la pièce PGQ-3, donc c'est
18 une pièce que le juge Bisson a autorisée, donc qui
19 va faire partie du dossier pour le débat sur
20 l'autorisation. Donc je voudrais, monsieur Lauzon,
21 que vous identifiiez sur la pièce PGQ-3 votre
22 immeuble, et je vais vous donner un crayon vert pour
23 le faire.

24 R. J'en ai deux (2), hein?

25 Q. [4] Oui, je vous demande de les identifier, vous

1 avez raison, vous en avez deux (2). Donc au
2 niveau ...

3 R. Donc je les identifie les deux (2)?

4 Q. [5] Oui, exactement, s'il vous plaît, mettez-les en
5 vert.

6 R. Je fais la rue ou ...

7 Q. [6] Juste vos terrains.

8 R. Mes terrains, je fais les deux (2).

9 Q. [7] O.K. Donc vous avez identifié sur PGQ-3 vos
10 immeubles, vous les situez donc, pouvez-vous nous
11 dire quelles sont les rues?

12 R. 35 et 36^e.

13 Q. [8] Parfait.

14 R. Au coin de Georges-V.

15 Q. [9] Je vais vous donner maintenant un crayon bleu
16 et je vais de vous demander d'identifier au meilleur
17 de votre connaissance la digue de
18 Sainte-Marthe-sur-le-Lac, qui est située près de vos
19 immeubles.

20 R. Ben, la digue, elle fait tout le long.

21 Q. [10] Je vous demande de me mettre la digue en bleu,
22 s'il vous plaît.

23 R. Ben là, elle ...

24 Q. [11] Allez-y au meilleur de votre connaissance, si
25 vous ne le savez pas ...

1 R. Parce que ça, c'est du ciment, ça, j'imagine que
2 c'est ça.

3 Q. [12] O.K.

4 R. Ben, je sais qu'elle continue, mais ...

5 Q. [13] Parfait. Donc, on va déposer la pièce sous
6 RL-1.

7

8 PIÈCE RL-1 : Plan de la ville de
9 Sainte-Marthe-sur-le-Lac annoté par
10 M. Lauzon.

11

12 Vous pouvez garder le document avec vous, si vous
13 voulez, monsieur Lauzon, je vais le reprendre
14 uniquement à la fin de l'interrogatoire.

15 R. O.K.

16

17 Me GABRIELLE AZRAN:

18 Juste une petite parenthèse, maître, je suppose que
19 vous avez d'autres colorations à faire sur le
20 document avant de ...

21

22 Me STÉPHANIE GARON:

23 Non.

24

25 Me GABRIELLE AZRAN:

1 C'est tout?

2

3 Me STÉPHANIE GARON:

4 C'est tout.

5

6 Me GABRIELLE AZRAN:

7 Parce que j'aurais aimé qu'il le fasse dans notre
8 copie également pour qu'on la garde avec nous,
9 puisque vous le produisez.

10

11 LE TÉMOIN:

12 En fait, la digue, c'est tout ça. Ça suit tout le
13 long, même si c'est fait en ciment, ça, je sais pas
14 c'est quoi, là.

15

16 Me STÉPHANIE GARON:

17 Q. [14] Bien, je vous demande de ne pas mettre plus de
18 bleu sur la copie qu'on vient de vous donner que ce
19 que vous ...

20 R. Ben, je l'ai fait de même, là.

21 Q. [15] O.K., parfait. Si vous avez besoin d'ajuster le
22 document que je vous ai remis, vous pouvez le faire
23 et on pourra compléter les copies ensuite.

24 R. Parce que, ben là ...

25 Q. [16] Mais c'est uniquement pour des fins visuelles.

1 R. C'est ben simple, c'est marqué digue *icitte*. Digue,
2 tiens, je savais qu'elle s'en allait jusqu'au
3 *boutte*, là. Là, je pourrais pas dire ce
4 territoire-là, ça, ben là, je le sais pas.

5

6 Me GÉRARD SAMET:

7 Faire la même chose là.

8

9 LE TÉMOIN:

10 Oui. Voyons, ma fille colore mieux que ça. J'ai
11 arrêté *icitte* à peu près.

12

13 Me STÉPHANIE GARON:

14 Q. [17] C'est fini le coloriage pour vous, monsieur
15 Lauzon.

16 R. Ah.

17 Q. [18] Si on regarde le document, donc RL-1, on va
18 l'appeler RL-1 pour les fins des notes
19 sténographiques, donc on voit que vous avez mis vos
20 immeubles en vert et la digue en bleu. Là, je vous
21 situe près de vos immeubles, est-ce que j'ai raison
22 de dire que vos immeubles se situent environ à trois
23 cents mètres (300 m) de la digue?

24 R. Moi, là, les mètres, je connais pas ça.

25 Q. [19] Vous ne le savez pas. Est-ce que vous savez

1 combien de pieds, si je vous disais à peu près mille
2 pieds (1 000 pi), est-ce que ça ferait du sens pour
3 vous?

4 R. Ça, ç'a deux cents pieds (200 pi), fait que si je
5 vais deux cents (200), deux cents (200), quatre
6 cents (400), on est à peu près ça.

7 Q. [20] O.K. Donc, on dirait que vos immeubles se
8 situent à peu près, c'est vraiment très
9 approximatif, à peu près mille pieds (1 000 pi) de
10 la digue, vous êtes à l'aise avec ça?

11 R. À peu près. Parce que mes deux (2) terrains
12 constituent deux cents pieds (200 pi), une petite
13 affaire de moins.

14 Q. [21] O.K. Donc, maintenant, je vous amène en deux
15 mille dix-neuf (2019), donc la raison pour laquelle
16 l'action collective, la demande d'autorisation est
17 déposée, donc en deux mille dix-neuf (2019), vos
18 immeubles identifiés en vert sur le plan, ils ont
19 été inondés en raison du bris de la digue?

20 R. Hum, hum.

21 Q. [22] C'est exact?

22 R. Oui.

23 Q. [23] C'était la première fois que vos immeubles
24 étaient inondés par l'eau du lac?

25 R. Oui. Ben, depuis que moi j'ai acheté, oui.

1 Q. [24] Donc, depuis que vous avez acheté, c'est la
2 première fois que vos immeubles ...

3 R. J'ai jamais eu d'eau.

4 Q. [25] Parfait, je n'aurai pas d'autres questions,
5 c'est tout.

6 R. C'est tout?

7 Q. [26] Merci.

8

9

ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Je, soussignée, ISABELLE BOURASSA, sténographe
2 officielle, certifie sous mon serment d'office que
3 les pages qui précèdent sont et contiennent la
4 transcription fidèle et exacte de la preuve et du
5 témoignage pris dans cette cause au moyen de la
6 sténotypie.

7

8

Le tout conformément à la loi.

9

Et j'ai signé,

10

11

12

13

ISABELLE BOURASSA, s.o. 283898-2

14

15

16

17

18

19

20

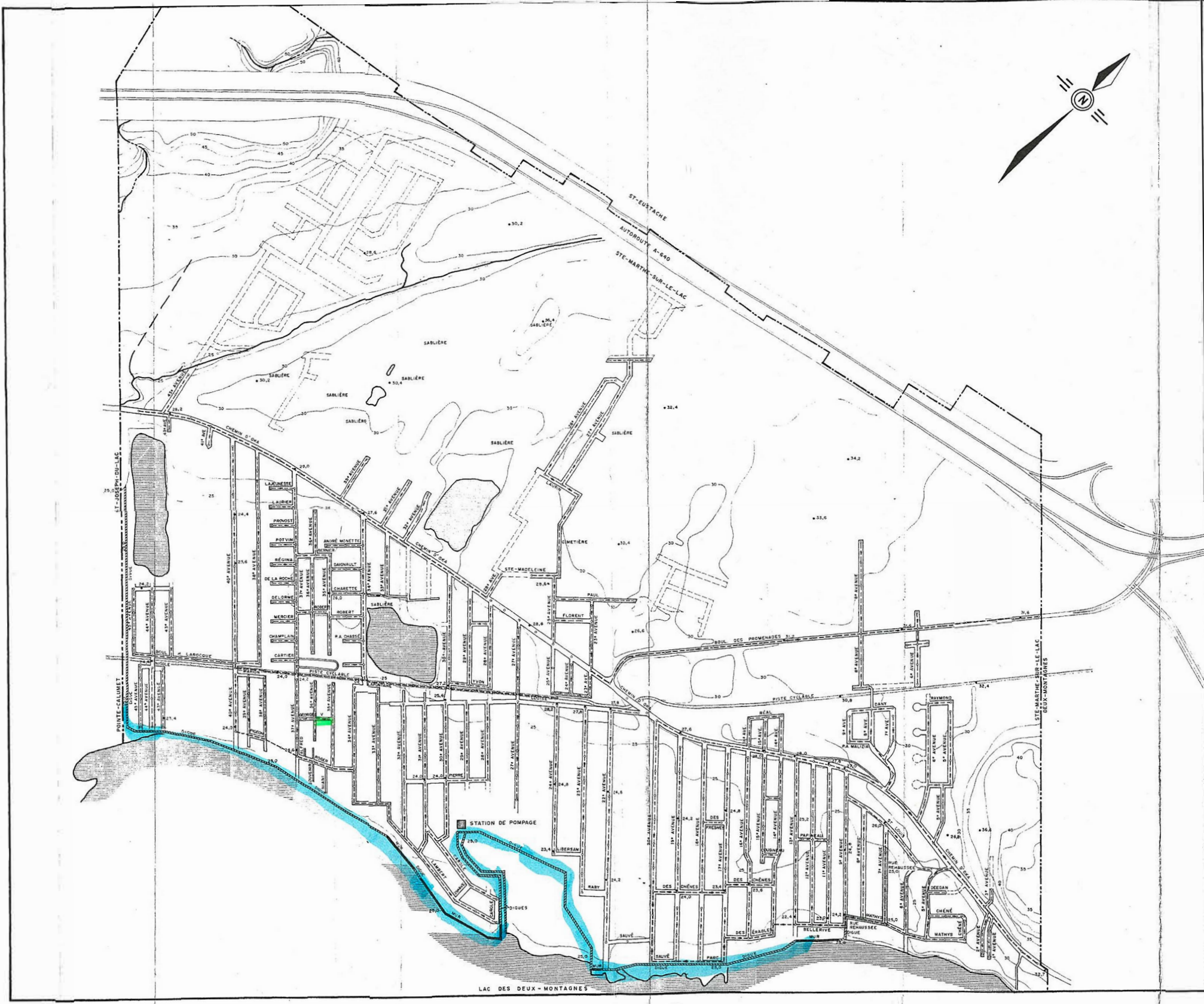
21

22

23

24

25



LEGENDE

- ENDIGEMENT
- MUR DE BETON
- RUE REHAUSSEE
- ELEVATION METRIQUE

REVISIONS		
NO	DATE	DESCRIPTION

PROJÉTÉ TAIRE
STE-MARTHE-SUR-LE-LAC

PROJET PLAN GENERAL
ENDIGEMENT STE-MARTHE

DESIGNÉ PAR PLANS G.L. RECEVE PAR A.L.

DESINÉ PAR R. BOURGEOIS ÉCHELLE 1 : 5000
VÉRIFIÉ PAR R.B. PROJET NO. 2665

DATE 06-01-15 PLAN NO. 5-2665-15

APPROUVÉ PAR PIERRÉ RÉNÉ



**LES CONSULTANTS EXPERTS
GEN BEC Ltée**
555 BOUL. INDUSTRIEL
VILLE DE ST-EUSTACHE

1	10:6, 10:12 ciment [2] - 7:1, 8:13 cinq [1] - 4:23 cinquante-six [1] - 4:5 circonscrits [1] - 4:23 clairement [1] - 5:6 coin [1] - 6:14 collective [2] - 4:18, 10:16 colorations [1] - 7:19 colore [1] - 9:10 coloriage [1] - 9:14 combien [1] - 10:1 comparu [1] - 4:2 compléter [1] - 8:23 constituent [1] - 10:12 continue [1] - 7:4 copie [3] - 5:17, 8:8, 8:18 copies [1] - 8:23 crayon [2] - 5:22, 6:15	G	niveau [1] - 6:2 nom [1] - 4:14 notes [1] - 9:18 né [1] - 4:4	
2	2 [3] - 5:24, 6:3, 10:11 200 [4] - 10:4, 10:5, 10:12 2019 [3] - 4:1, 10:15, 10:17 25 [1] - 4:24 29 [1] - 4:4	H	O	
3	D	I	octobre [1] - 4:4	
4	d'ajuster [1] - 8:21 d'exercer [1] - 4:17 demande [6] - 4:17, 4:20, 5:25, 6:21, 8:17, 10:16 demander [1] - 6:16 digue [10] - 6:17, 6:20, 6:21, 8:12, 9:1, 9:20, 9:23, 10:10, 10:19 dirait [1] - 10:7 dix [4] - 4:1, 10:15, 10:17 dix-huitième [1] - 4:1 dix-neuf [3] - 4:1, 10:15, 10:17 document [4] - 7:12, 7:20, 8:22, 9:17 domicilié [1] - 4:5 donner [3] - 5:22, 6:15, 8:18 dossier [2] - 4:21, 5:19 droit [1] - 5:7 Dubois [1] - 4:6 durée [1] - 4:23 débat [1] - 5:19 décembre [1] - 4:2 décision [1] - 5:5 défenderesse [2] - 4:12, 4:16 dépose [1] - 4:8 déposer [1] - 7:5 déposée [2] - 4:20, 10:17	J	P	paragraphe [1] - 5:5 parenthèse [1] - 7:18 partie [1] - 5:19 permis [1] - 4:22 petite [2] - 7:18, 10:12 PGQ-3 [3] - 5:17, 5:21, 6:9 pieds [5] - 10:1, 10:2, 10:4, 10:9, 10:12 PIÈCE [1] - 7:8 pièce [4] - 5:17, 5:18, 5:21, 7:5 plan [2] - 7:8, 10:18 poser [1] - 5:7 première [2] - 10:23, 11:2 Procureure [2] - 4:12, 4:16 procédure [1] - 4:17 produisez [1] - 8:9 proposé [1] - 4:19
7	701 [1] - 4:5	L	Q	
A	acheté [3] - 5:11, 10:25, 11:1 actes [1] - 5:14 action [1] - 4:18 affaire [1] - 10:13 aimé [1] - 8:7 amène [1] - 10:14 annoté [1] - 7:9 approximatif [1] - 10:9 arrivant [1] - 5:17 arrêté [1] - 9:11 assermenté [1] - 4:8 autorisée [1] - 5:18 autorisés [1] - 5:9 avocate [2] - 4:12, 4:15	jour [1] - 4:2 judge [6] - 4:20, 4:21, 5:6, 5:9, 5:18	quatre [3] - 10:5 quatre-vingt-quatre [1] - 5:13 questions [3] - 5:8, 5:10, 11:4 Québec [2] - 4:13, 4:16	
B	besoin [3] - 5:2, 5:3, 8:21 Bisson [3] - 4:20, 5:6, 5:18 bleu [4] - 6:15, 6:21, 8:18, 9:20 boutte [1] - 9:3 bris [1] - 10:19 bureau [1] - 4:15	M	R	
C	cent [2] - 4:5, 5:12 cents [6] - 9:23, 10:4, 10:5,	Lauzon [7] - 4:14, 4:25, 5:16, 5:20, 7:10, 7:13, 9:15 limites [1] - 5:8 long [3] - 4:25, 6:20, 8:13	raison [4] - 6:1, 9:21, 10:15, 10:19 regarde [1] - 9:17 regarderai [1] - 5:1 remis [2] - 5:16, 8:22 reprandre [1] - 7:13 représentant [1] - 4:19 RL-1 [4] - 7:6, 7:8, 9:17, 9:18 rue [2] - 4:5, 6:6 rues [1] - 6:11 réfère [2] - 5:4, 5:13 résidence [1] - 5:11 résumé [1] - 5:6	
	F	N	S	
	filles [1] - 9:10 fin [1] - 7:14 fini [1] - 9:14 fins [3] - 5:4, 8:25, 9:18 fois [2] - 10:23, 11:2	marqué [1] - 9:1 Marthe [3] - 5:12, 6:18, 7:9 maximale [1] - 4:23 mettez-les [1] - 6:4 minutes [1] - 4:24 mis [1] - 9:19 mois [1] - 4:2 montre [1] - 5:1 mètres [2] - 9:23, 9:24	neuf [6] - 4:1, 4:4, 4:5, 5:12, 10:15, 10:17	Saint-Eustache [1] - 4:6 Sainte-Marthe-sur-le-Lac [3] - 5:12, 6:18, 7:9 sens [1] - 10:2 simple [1] - 9:1

situe ^[1] - 9:21 situent ^[2] - 9:22, 10:8 situez ^[1] - 6:10 située ^[1] - 6:18 six ^[1] - 4:5 spécifiquement ^[1] - 5:5 sténographiques ^[1] - 9:19 Stéphanie ^[1] - 4:14 suit ^[2] - 4:9, 8:12 sujets ^[3] - 4:22, 5:6, 5:9 suppose ^[1] - 7:18
T
temps ^[2] - 5:1, 5:3 terrains ^[3] - 6:7, 6:8, 10:11 territoire ^[1] - 9:4 trois ^[1] - 9:22
U
uniquement ^[2] - 7:14, 8:25
V
vente ^[1] - 5:14 vert ^[4] - 5:22, 6:5, 9:20, 10:18 ville ^[1] - 7:8 vingt ^[3] - 4:4, 4:23, 5:13 vingt-cinq ^[1] - 4:23 vingt-neuf ^[1] - 4:4 visuelles ^[1] - 8:25
É
également ^[2] - 5:8, 8:8